## Fédération Drômoise des IGP viticoles - ODG Drôme



Bureau Viti 26 – Immeuble CER France Drôme Vaucluse ZA des Grands Crus – 1575, Chemin des Levées 26600 TAIN L'HERMITAGE

Tél. 04 75 07 80 06 - Portable : 06 12 02 41 03 Mail : viti26@orange.fr

## NOTE D'INFORMATION CAMPAGNE 2022/2023



Suite à des envois tardifs et à répétition des documents suivants :

- Déclaration de récolte,
- Relevé parcellaire,
- SV12...,

## Et bien

« Tout retard d'envoi des ces documents avant la date butoir réglementaire du 31/12 de l'année de récolte, sera sanctionné d'une pénalité de 100,00€ HT ».

Seules les déclarations de revendication sont à faire parvenir dès que le vin IGP est apte à passer au Contrôle Organoleptique.

Le Président, Monsieur Adelin MARCHAUD